



Avis d'appel à candidature aux postes de membres du Conseil national de la médecine hospitalière

CONTEXTE, MISSION ET ATTRIBUTIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes dans le secteur de la Santé, il est créé, en République du Bénin un Conseil national de la Médecine hospitalière (CNMH).


Ce conseil est placé sous l'autorité du ministre de la Santé et a pour mission, en tenant compte du volet socio-culturel et en collaboration avec les autres secteurs, d'élaborer les outils de pilotage de la politique sanitaire nationale en matière de médecine hospitalière et de veiller à leur mise en œuvre conformément au plan national de développement sanitaire ou au document en tenant lieu. A ce titre, il est chargé :

- d'élaborer les politiques et les stratégies sanitaires nationales en matière de médecine hospitalière puis de veiller à leur application ;
- de faire des propositions en vue de l'élaboration ou de l'actualisation de la réglementation en matière de médecine hospitalière, puis de veiller à son application ;
- de fixer les normes et protocoles en matière de médecine hospitalière puis de veiller à leur application ;
- de veiller à l'allocation équitable et à la bonne gestion des ressources en matière de médecine hospitalière ;
- d'assurer l'évaluation des politiques, des stratégies et de la réglementation en matière de médecine hospitalière ;
- de définir les conditions d'évacuation sanitaire et d'en réaliser le suivi et l'évaluation.

POSTES A POURVOIR

La présente procédure vise à sélectionner les 13 membres du CNMH. A cet effet, le Ministre de la Santé lance un appel à candidature pour les postes ci-après :

- un (1) médecin pédiatre ;
- un (1) médecin de spécialité médicale autre que la pédiatrie ;
- un (1) médecin gynécologue-obstétricien ;
- un (1) médecin de spécialité chirurgicale autre que la gynécologie-obstétrique ;
- un (01) chirurgien-dentiste ;
- un (1) médecin réanimateur ou urgentiste ;
- un (1) médecin spécialisé en imagerie médicale ;
- un (1) gestionnaire des hôpitaux publics ;
- un (1) médecin généraliste ;
- un (1) pharmacien ;

- 
- un (1) spécialiste des équipements et de la maintenance ;
 - un (1) médecin ou pharmacien ou ingénieur sanitaire ayant un diplôme d'hygiéniste ;
 - un (1) infirmier diplômé d'Etat ou une (1) sage-femme diplômée d'Etat ayant au moins un grade d'inspecteur d'action sanitaire ou équivalent.

DUREE DU MANDAT

Les treize (13) professionnels de la santé, membres sélectionnés seront nommés pour un mandat de quatre (4) ans renouvelables une fois.

PROFILS REQUIS

Pour chacun des postes, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité béninoise ;
- avoir une très bonne connaissance du secteur de la santé ;
- avoir une expérience pratique avérée en matière de médecine hospitalière ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une sanction disciplinaire ou condamnation pénale pour une faute commise en dehors ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ;
- jouir d'une crédibilité et d'une expertise avérée dans le secteur de la santé ;
- être de bonne moralité ;
- jouir de ses droits civiques ;
- présenter des garanties suffisantes de disponibilité ;
- avoir renoncé à son mandat électif, politique ou syndical, si le candidat en exerce un ;
- avoir une bonne réputation professionnelle ;
- avoir une pratique professionnelle effective d'au moins dix (10) années.

COMPOSITION DU DOSSIER

Les candidats qui répondent aux profils ci-dessus et désireux d'occuper ces postes devront fournir les pièces suivantes :

- une copie de l'acte de naissance sécurisé ;
- une copie de la pièce d'identité en cours de validité (*CIP ou carte d'identité biométrique ou passeport*) ;
- une lettre de motivation adressée au Ministre de la Santé ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une copie légalisée du principal diplôme requis pour le poste et/ou tout autres diplômes et certificats ;

- une ou plusieurs attestation (s) de travail prouvant une expérience minimale de dix (10) ans de pratique professionnelle relative au poste à pourvoir (attestation d'expériences en lien avec le diplôme requis pour le poste à pourvoir) ;
- une déclaration sur l'honneur précisant (i) la probité du candidat, (ii) l'absence de sanction disciplinaire ou de condamnation pénale pour une faute commise hors ou dans l'exercice de ses fonctions, (iii) la disponibilité du candidat à exercer ses nouvelles fonctions et la renonciation à tout mandat électif, politique ou syndical par le candidat pour la période que prendront ses nouvelles fonctions ;
- trois (3) lettres de recommandations dont une au moins délivrée par un supérieur hiérarchique ou l'ordre professionnel du candidat ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- une copie de l'acte portant le grade actuel pour les agents de l'Etat ;
- une copie légalisée de l'autorisation d'exercice en clientèle privée pour les professionnels de santé émanant du secteur privé ou la preuve de l'introduction de la requête auprès du Ministre de la Santé.

DEPOT DE DOSSIER

La candidature au titre du présent appel ne peut être soumise que pour un seul poste uniquement sur la plateforme du ministère de la santé par le lien <https://emploisante.gouv.bj>.

Les dossiers de candidature doivent être impérativement postés en ligne pendant la période allant du **27 novembre** au **10 décembre 2024** à minuit, date de fermeture du site pour le dépôt.

SELECTION

La sélection se fera en deux étapes qui sont :

- la présélection des candidats sur étude de dossiers ;
- l'entretien de sélection.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour l'entretien.

Cotonou, le 26 NOV 2024



Benjamin LeB. HOUNKPATIN
Ministre de la Santé